

ARRETE N° 551/2022-PM/EW/MC/VP

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LES RUES JULES FERRY ET MICKAEL GORBATCHEV
DU 17 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2022**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

VU l'ordre de service de l'entreprise en date du 20/07/2022 ;

VU le bon de commande de la commune du Tampon en date du 27/09/2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **les rues Jules Ferry et Mickaël Gorbatchev**, afin de permettre les travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux par BETCR ;

DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022, sauf week-ends, de 7 h 00 à 16 h 00, **les rues Jules Ferry et Mickaël Gorbatchev** sont soumises aux prescriptions ci-après définies, en fonction et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par BETCR.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale et le responsable de BETCR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

Fait à TAMPON, le 03 octobre 2022

LE MAIRE


Par Délégation de Fonction
Charles Emile GONTHIER
3ème Adjoint